

AVIS PUBLIC

PUBLICATION DU RÈGLEMENT N° 2573

AVIS PUBLIC est donné que le 2 avril 2024, le conseil municipal de la Ville de Sorel-Tracy a adopté le Règlement n° 2573 intitulé :

« Concernant des modifications au Règlement de lotissement n° 2223 dans le but de modifier pour la zone H-01-255 la superficie minimale d'un terrain exigée où s'exerce un usage de la catégorie d'usages « Habitation de type familial (h1) » comprenant de 30 à 40 logements »

AVIS PUBLIC est aussi donné que le conseil de la MRC de Pierre-De Saurel a approuvé ce règlement le 10 avril 2024 et qu'un certificat de conformité a été émis le 11 avril 2024, date de l'entrée en vigueur de ce règlement.

AVIS PUBLIC est enfin donné que ce règlement a été déposé au bureau du greffier, à l'hôtel de ville de Sorel-Tracy situé au 71, rue Charlotte, et que toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures d'ouverture et sur le site Internet de la Ville au www.ville.sorel-tracy.qc.ca.

FAIT À SOREL-TRACY, ce 12^e jour d'avril 2024.

La greffière adjointe,



M^e Marie-Pascale Lessard